

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 2799-2021

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance extraordinaire tenue le lundi 29 mars 2021, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2799-2021 modifiant le Règlement 2744-2019 relatif au Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Magog et de la Régie de police de Memphrémagog.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement en cliquant sur le bouton à cet effet dans l'avis public déposé sur le site Internet de la Ville ou en contactant le Service du greffe en composant le 819-843-3333, poste 332 ou par courriel à l'adresse greffe@ville.magog.qc.ca.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 31 mars 2021.

M^e Marie-Pierre Gau Greffière adjointe